



**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
AUX TEXTES RÉGIONAUX
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE**

DEAUVILLE, LE 21 DECEMBRE 2023

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX U18

Exposé des motifs

La réforme des championnats régionaux U18 s'achèvera à la fin de la saison 2023/2024 avec la suppression du troisième de la compétition.

La modification consiste en l'actualisation du règlement pour tenir compte de l'évolution à 4 du nombre de groupes du championnat Régional 2 et de l'organisation en 2 phases du championnat Régional 2 devenu dernier niveau de la compétition.

Date d'effet : saison 2024 / 2025

Texte actuel	Nouveau texte proposé
--------------	-----------------------

Préambule

La Ligue de Football de Normandie est organisatrice des championnats régionaux U18 suivants : ✓ Championnat U18 Régional 1, composé de 1 groupe de 12 clubs ; ✓ Championnat U18 Régional 2, composé de 24 clubs, répartis en 2 groupes de 12 équipes, puis, à compter de la saison 2024/2025, 40 clubs, répartis en 4 groupes de 10 équipes ✓ Championnat U18 Régional 3, composé de 40 clubs, répartis en 4 groupes de 10 équipes.	La Ligue de Football de Normandie est organisatrice des championnats régionaux U18 suivants : ✓ Championnat U18 Régional 1, composé de 1 groupe de 12 clubs ; ✓ Championnat U18 Régional 2, composé de 40 clubs, répartis en 4 groupes de 10 équipes.
--	--

Article 6 – Accessions et descentes

Pour l'élaboration des dispositions du présent article, le postulat d'une relégation de chacun des championnats nationaux U17 et U19 et d'une accession dans le championnat national U19 a été retenu. En cas de mouvements moindres ou supplémentaires, le nombre des équipes reléguées ou accédant est ajusté en conséquence.

<u>CHAMPIONNAT U18 REGIONAL 1</u>	<u>CHAMPIONNAT U18 REGIONAL 1</u>
<ol style="list-style-type: none">1. Accède au Championnat National U19, saison suivante, l'équipe éligible à la montée en National U19, ayant obtenu le meilleur classement dans le championnat Régional 1 ;2. Rétrogradent en championnat U18 Régional 2, saison suivante, les équipes classées aux 3 dernières places du groupe. Ce nombre peut être affecté d'une unité supplémentaire si l'équipe accédant en National U19 demande à conserver une équipe dans le championnat U18 Régional 1.3. Les 12 équipes qualifiées pour le championnat U18 Régional 1, saison suivante, sont :<ol style="list-style-type: none">a) l'équipe rétrogradant du Championnat National U19 et l'équipe rétrogradant du Championnat National U17 ;b) les équipes des clubs disputant et maintenues en championnat National U17, saison achevée ;c) les 2 équipes accédant du championnat U18 Régional 2 ;b) les équipes issues du championnat U18 Régional 1, saison achevée, en nombre	<ul style="list-style-type: none">• Accède au Championnat National U19, saison suivante, l'équipe éligible à la montée en National U19, ayant obtenu le meilleur classement dans le championnat Régional 1 ;• Rétrogradent en championnat U18 Régional 2, saison suivante, les équipes classées aux 5 dernières places du groupe. Ce nombre peut être affecté d'une unité supplémentaire si l'équipe accédant en National U19 demande à conserver une équipe dans le championnat U18 Régional 1.• Les 12 équipes qualifiées pour le championnat U18 Régional 1, saison suivante, sont :<ol style="list-style-type: none">a) l'équipe rétrogradant du National U19 et l'équipe rétrogradant du Championnat National U17 ;b) les équipes des clubs disputant et maintenues en championnat National U17, saison achevée ;c) les 4 équipes accédant du championnat U18 Régional 2 ;b) les équipes issues du championnat U18 Régional 1, saison achevée, en nombre nécessaire à la constitution du championnat à 12 équipes.

nécessaire à la constitution du championnat à 12 équipes.

CHAMPIONNAT U18 REGIONAL 2

1. Accèdent au Championnat U18 Régional 1, saison suivante, les 2 équipes, éligibles à la montée en championnat U18 Régional 1, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 2, à raison d'une équipe par groupe ;
2. Rétrogradent en championnat des Districts, saison suivante, :
 - les équipes classées aux 3 dernières places de chacun des 2 groupes.
3. Les 40 équipes qualifiées pour le championnat U18 Régional 2, saison suivante, sont :
 - a) les 3 équipes rétrogradant du Championnat U18 Régional 1 ;
 - b) les 15 équipes accédant des championnats U18 Régional 3, ce nombre pouvant être diminué d'une unité lorsque l'équipe accédant en National U19 a demandé à conserver une équipe dans le championnat U18 Régional 1.
 - c) Les 6 équipes issues des championnats U18 des Districts, à raison de :
 - District du Calvados = 1 équipe,
 - District de l'Eure = 1 équipe,
 - District de la Manche = 1 équipe,
 - District de l'Orne = 1 équipe,
 - District de Seine Maritime = 2 équipes,
 - d) les équipes issues du championnat U18 Régional 2, saison achevée, en nombre nécessaire à la constitution de 4 groupes de 10 équipes.

CHAMPIONNAT U18 REGIONAL 3

PREMIERE PHASE (Phase d'automne)

A l'issue de la première phase,

1. sont reléguées en championnats des Districts 6 des équipes classées aux dernières places de chacun des 4 groupes ;
 - les 4 équipes classées à la dernière place de chacun des 4 groupes,
 - les 2 moins bonnes équipes classée à la 9^{ème} place, départagées dans les conditions déterminées à l'Annexe 9 « *Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes* » aux Règlements Généraux de la L.F.N.
2. accèdent au Championnat U18 Régional 3, deuxième phase, les 6 équipes issues des championnats U18 des Districts, à raison de :
 - District du Calvados = 1 équipe,
 - District de l'Eure = 1 équipe,
 - District de la Manche = 1 équipe,
 - District de l'Orne = 1 équipe,
 - District de Seine Maritime = 2 équipes.

CHAMPIONNAT U18 REGIONAL 2

PREMIERE PHASE (Phase d'automne)

A l'issue de la première phase,

- sont reléguées en championnats des Districts 6 des équipes classées aux dernières places de chacun des 4 groupes
 - les 4 équipes classées à la dernière place de chacun des 4 groupes,
 - les 2 moins bonnes équipes classée à la 9^{ème} place, départagées dans les conditions déterminées à l'Annexe 9 « *Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes* » aux Règlements Généraux de la L.F.N.
- accèdent au Championnat U18 Régional 2, deuxième phase, les 6 équipes issues des championnats U18 des Districts, à raison de :
 - District du Calvados = 1 équipe,
 - District de l'Eure = 1 équipe,
 - District de la Manche = 1 équipe,
 - District de l'Orne = 1 équipe,
 - District de Seine Maritime = 2 équipes.

DEUXIEME PHASE (Phase de printemps)

A l'issue de la seconde phase,

- Accèdent au Championnat U18 Régional 1, saison suivante, les 4 équipes, éligibles à la montée en championnat U18 Régional 1, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 2, à raison d'une équipe par groupe ;
- Rétrogradent en championnat des Districts, saison suivante, 6 des équipes classées aux dernières places de chacun des 4 groupes ;
 - les 4 équipes classées à la dernière place de chacun des 4 groupes,
 - les 2 moins bonnes équipes classée à la 9^{ème} place, départagées dans les conditions déterminées à l'Annexe 9 « *Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes* » aux Règlements Généraux de la L.F.N.
- Accèdent au Championnat U18 Régional 2, saison suivante, les 6 équipes issues des championnats U18 des Districts, à raison de :
 - District du Calvados = 1 équipe,
 - District de l'Eure = 1 équipe,
 - District de la Manche = 1 équipe,
 - District de l'Orne = 1 équipe,
 - District de Seine Maritime = 2 équipes.

Les 40 équipes qualifiées pour le championnat U18 Régional 2, saison suivante, sont :

- a) les 4 équipes rétrogradant du Championnat U18 Régional 1 ;
- b) les 6 équipes issues des championnats U18 des Districts,

<p>DEUXIEME PHASE (Phase de printemps) – SAISON 2023 / 2024</p> <p>A l'issue de la seconde phase, accèdent au Championnat U18 Régional 2, saison suivante, 15 équipes, éligibles à la montée en championnat U18 Régional 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les équipes classées aux 3 premières places de chacun des 4 groupes ; - les 3 meilleures des équipes classées à la 4^{ème} place de chacun des 4 groupes, <p>ce nombre pouvant être diminué d'une unité lorsque l'équipe accédant en National U19 a demandé à conserver une équipe dans le championnat U18 Régional 1.</p> <p>Les autres équipes sont reversées dans les championnats des Districts.</p>	<p>d) les équipes issues du championnat U18 Régional 2, saison achevée, en nombre nécessaire à la constitution de 4 groupes de 10 équipes.</p>
--	--

Article 8 – Système de l'épreuve

<p>Les championnats U18, Régional 1 & Régional 2, se déroulent en 1 phases par matchs aller et retour.</p> <p>Le championnat U18, Régional 3, se déroule en 2 phases, par matchs simples.</p> <p>Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 9 « <i>Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes</i> » des Règlements Généraux de la L.F.N.</p> <p>En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 171 des Règlements Généraux de la L.F.N. sont applicables.</p>	<p>Les championnats U18, Régional 1 se déroule en 1 phase par matchs aller et retour.</p> <p>Le championnat U18, Régional 2, se déroule en 2 phases, par matchs simples.</p> <p>Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 9 « <i>Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes</i> » des Règlements Généraux de la L.F.N.</p> <p>En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 171 des Règlements Généraux de la L.F.N. sont applicables.</p>
---	---

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX U13

Exposé des motifs

Une différenciation dans la sélection des équipes admises à participer en deuxième phase aux championnats régionaux U13 est constatée entre, d'une part, les clubs issus des districts du Calvados, de la Manche et de l'Orne et, d'autre part, les clubs issus des Districts de l'Eure et de la Seine Maritime ;
La modification a pour objet de supprimer cette différence de traitement.

Date d'effet : immédiate, saison 2023 / 2024

Texte actuel	Nouveau texte proposé
--------------	-----------------------

Préambule

La Ligue de Football de Normandie est organisatrice en 2 ^{ème} phase dite de « Printemps » des championnats régionaux U13 suivants : <ul style="list-style-type: none">- Championnat U13 Régional 1, constitué de 2 groupes de 8 équipes,- Championnat U13 Régional 2, constitué de 3 groupes de 8 équipes.	La Ligue de Football de Normandie est organisatrice en 2 ^{ème} phase dite de « Printemps » des championnats régionaux U13 suivants : <ul style="list-style-type: none">- Championnat U13 Régional 1, constitué de 2 groupes de 8 équipes,- Championnat U13 Régional 2, constitué de 4 groupes de 8 équipes.
---	--

Article 5 – Principes de constitution du championnat

Les championnats Régionaux U13 sont constitués des équipes issues des championnats des Districts, ayant achevé aux premières places la première phase de leur compétition, à raison de : <ul style="list-style-type: none">- 24 équipes pour les Districts du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la répartition par District étant fonction du nombre total d'équipes engagées dans les championnats U13 de chacun des Districts.- 4 équipes pour le District de l'Eure, les 2 meilleures équipes étant affectées au championnat U13 Régional 1.- 12 équipes pour le District de Seine Maritime, les 2 meilleures équipes de chacun des secteurs du District (6 au total) étant affectées au championnat U13 Régional 1.	Les championnats Régionaux U13 sont constitués des équipes issues des championnats des Districts, ayant achevé aux premières places la première phase de leur compétition, à raison de : <ul style="list-style-type: none">- 24 équipes pour les Districts du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la répartition par District étant fonction du nombre total d'équipes engagées dans les championnats U13 de chacun des Districts.- 8 équipes pour le District de l'Eure, les 2 meilleures équipes étant affectées au championnat U13 Régional 1.- 16 équipes pour le District de Seine Maritime, les 6 meilleures équipes étant affectées au championnat U13 Régional 1.
--	--
